

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 26 JUILLET 2012
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 20 juillet 2012

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 13

VOTANTS : 17

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/06/2012,*
2. *Participation pour l'assainissement collectif (PAC),*
3. *Délibération approuvant l'aménagement d'un terrain multisports et sollicitant une subvention du Conseil Général de Seine et Marne,*
4. *Prime AQUEX 2012,*
5. *Questions diverses.*

Le Jeudi 26 juillet 2012, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. NASSAU Frédéric, M. MOUSSU Anthony, Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne,

Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline,

Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PIOT Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert

Mme BALLON Patricia pouvoir à M. PERCIK Patrick

M. DENEST Bernard pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre

ABSENTS :

M. ALLONCLE Claude, Mr BEAUGRAND Bernard, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mme DE VIVEIROS Anita, Mme BLOND Anne-Marie, Mr POGNOT Jean-Pierre,

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme MICHARD Céline a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

N° 1036 : PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) :

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la participation pour le raccordement à l'égout instituée par l'article L 133-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, n'est plus applicable pour les dossiers de permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de Finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement.

Monsieur le Maire propose :

1°) d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique (en vigueur au 1^{er} Août 2012).

2°) de fixer le montant de la participation pour le financement de l'Assainissement Collectif comme suit :

- | | |
|--|---------|
| ➤ Branchement individuel : | 1 200 € |
| ➤ Branchement d'immeubles collectifs par appartement : | 1 000 € |
| ➤ Branchement d'habitat groupé par habitation : | 1 200 € |

Rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau. Les recettes seront recouvrées comme matière de contribution directe et inscrites au Budget Assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant de la participation pour le financement de l'Assainissement Collectif comme ci-dessus, à compter du 01 août 2012.

N° 1037 : DELIBERATION APPROUVANT L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET SOLLICITANT UNE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant- projet **d'Aménagement d'un Terrain Multisports** dont le coût prévisionnel de cet équipement a été estimé à 116 196, 00 € H.T et 138 970, 42 € TTC et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Seine et Marne, au titre des Equipements sportifs.

Ces travaux peuvent être subventionnés jusqu'à concurrence de 50 % maximum, plafonné à 93 000 € H.T (soit 46 500 €).

Il précise que la Commune devra s'engager :

- ✓ à inscrire à son budget la somme qu'il lui restera à sa charge
- ✓ d'affecter les locaux ou les terrains aux activités pour lesquelles ils ont été prévus lors de l'attribution de la subvention

- ✓ de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien et le gardiennage de ces installations,
- ✓ d'ouvrir l'équipement à toutes les catégories d'utilisateurs (individuels et groupements),
- ✓ de ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de subvention,
- ✓ de réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de la notification de la subvention,
- ✓ de mettre à disposition gracieuse l'ensemble des équipements sportifs de la Collectivité au profit des Collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S (hors piscine et complexe aquatique), et de signer la convention tripartite ad hoc,
- ✓ d'informer le Département de tout projet relatif à l'inauguration de cet équipement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avant-projet d'Aménagement d'un Terrain Multisports et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

N° 1038 : PRIME AQUEX 2012

La Commune de ROZAY-EN-BRIE a bénéficié de l'Aide à la Qualité d'Exploitation AQUEX pour l'année 2011.

Pour pouvoir prétendre au versement de cette aide en 2012, un dossier doit être constitué pour être transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et devra comprendre notamment une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide de l'Agence.

Ce dossier comporte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi de la **prime AQUEX 2012** de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

N° 1039 : ACHAT D'UN DRAPEAU POUR LES JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE ROZAY EN BRIE :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il s'est engagé auprès de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires de Rozay à leur payer un drapeau.

Un devis a été produit et une autre société a été contactée afin de permettre d'analyser les offres de prix en vigueur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

ACCEPTTE de prendre en charge cette dépense.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal entend :

- Mme GALLAY Eveline rappeler à nouveau qu'il y a toujours les mêmes problèmes avec les encombrants et que du coup c'est le bazar dans les rues
- M. NASSAU Frédéric signaler qu'il a bien apprécié le contenu et le nouveau format du bulletin municipal.
- M. DE MATOS Gilbert remercier l'équipe d'animation, les enseignants, les parents d'élèves, les commerçants qui ont offert des lots, le personnel communal qui ont contribué à la réussite de la Fête des Ecoles.
- M. PERCIK Patrick informer qu'il y a eu un essai de balayeuse.

Séance levée à 21h00